



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230328-2023\_031-DE



## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-031

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	14
Absents	1
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

### Procurations :

M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à Mme ROBERT Laetitia

A été nommé comme secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

### Date de convocation

23/03/2023

### Date d'affichage

23/03/2023

## MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu la délibération n° 2022-144 du 20 décembre 2022 portant sur l'autorisation du conseil municipal au Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2023.

Le Maire fait part à l'assemblée de quatre factures d'investissement qu'il convient de mandater avant le vote des budgets primitifs 2023 sur le budget principal.

- AZIMUTS – Maîtrise d'œuvre Centre Ancien, honoraires 2 d'un montant de 3 456.00 €

- MG CONCEPT INGENIERIE – Maîtrise d'œuvre Centre Ancien, honoraires 2 d'un montant de 2 088.00 €

Ces dépenses seront affectées à l'opération 101 – Chapitre 20 – Art 2031

- EPDM – EPDM pour la toiture de la chapelle Bon Secours d'un montant de 1 586.66 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 105 – Chapitre 23 – Art 231

- REXEL – Ampoules LED pour l'éclairage public d'un montant de 3 310.57 € et 370.51 €.

Ces dépenses seront affectées à l'opération 132 – Chapitre 21 – Art 21538

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ces affectations

- Inscrit les crédits budgétaires correspondants dans les budgets primitifs respectifs 2023

...

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230328-2023\_031-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rouit'.

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gautier'.

Adrien GAUTIER